



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité Régionale de comté (MRC) de la Vallée-du-Richelieu a adopté en date du 8 mars 2022 le règlement 2009-005-9, **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 2009-005 CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DANS LE BUT DE REVOIR LES RÈGLES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT.**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 8 mars 2022

A blue ink signature of Valérie Beurivage-Vincent, consisting of a large, stylized loop.

---

Valérie Beurivage-Vincent  
Directrice générale adjointe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Valérie Beurivage-Vincent, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut « **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 2009-005 CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DANS LE BUT DE REVOIR LES RÈGLES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT.** », en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité, le 8 mars 2022 entre 15 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 8 mars 2022

A blue ink signature of Valérie Beurivage-Vincent, identical to the one above.

---

Valérie Beurivage-Vincent  
Directrice générale adjointe